DÉPLACEMENTS

Convention partenariale et financière entre Grand Lac, l'Etat, le Département de la Savoie, Métropole Savoie, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et le Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard relative à l'enquête mobilité EMC² - Avenant n°1

1 DOCUMENT - Publié le 10 janvier 2023



https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/bureau-communautaire/bureaux-communautaires-2023/bureau-communautaire-du-3-janvier-2023/deliberations/convention-partenariale-et-financiere-entre-grand-lac-letat-le-departement-de-la-savoie-metropole-savoie-grand-chambery-coeur-de-savoie-et-le-syndicat-mixte-de-lavant-pays-savoyard-relative-a-lenquete-mobilite-emc2-avenant-n1-11292?

B_2023-01-03_DELIB11.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 490,4 KO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.